

COLLECTIVITÉS ■ Un projet de parc photovoltaïque en campagne a été débattu au conseil de Vierzon Sologne Berry

Quelle place pour l'énergie en ruralité ?

Le projet de parc photovoltaïque prévu sur Nohant-en-Graçay et Graçay a obtenu 21 avis défavorables au conseil de Vierzon Sologne Berry. Il a posé la question de la place des nouvelles énergies dans la ruralité.

Christelle Marileau
christelle.marileau@centrefrance.com

C'est Céline Millérioux, conseillère communautaire de Vierzon, qui s'est exprimée en premier, à propos de l'avis qui devait être donné jeudi soir par le conseil communautaire Vierzon Sologne Berry (VSB), sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur Graçay et Nohant-en-Graçay.

Alors que Vierzon Sologne s'est engagée dans un projet territorial de développement durable (Plan climat air énergie territorial), l'élue a demandé : « Je cherche la cohérence entre une recherche de production d'énergie renouvelable et l'occupation de quarante hectares quasiment [...] sur des espaces agricoles. Je sais bien qu'il est plus pratique pour des investisseurs privés de se saisir d'une parcelle que de chercher à poser des panneaux sur les toits et les parkings disséminés, avec une multitude de propriétaires, et des installations qui doivent se fondre dans le paysage urbain. Mais enfin, est-ce une raison pour sacrager notre patrimoine agricole ? D'autant qu'ailleurs, d'autres s'organisent différemment, pour que les installations photovoltaïques aient un sens collectif. [...] Le foncier va devenir une denrée précieuse. Il est préférable de le conserver, voire de le louer, plutôt que le vendre. »

« Voulons-nous détruire l'image de notre commune rurale ? »

François Dumon, président de VSB, a répondu : « Chacun débattre en son âme et conscience. » Le conseil municipal de Nohant, le 16 mai dernier, s'est exprimé à huit voix contre (et



PANNEAUX. Un projet de panneaux photovoltaïques de 38 hectares est envisagé sur les communes de Graçay et Nohant-en-Graçay. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARRA

une abstention) sur ce projet d'installation de centrale photovoltaïque, à cheval sur les deux communes, d'une puissance de 13 Mwc (*) et d'une surface de 38 hectares (33 pour Nohant, 5 pour Graçay).

Jean-Marc Petit, premier adjoint du conseil de Nohant et conseiller VSB, a relu la délibération de son conseil : « Le projet se situe entre trois châteaux (lieux-dits Les Argentières et Les Varennes, NDLR) dont un est inscrit à l'inventaire du patrimoine protégé. [...] Dans l'étude d'impact, il est fait mention de la présence de flore typique des zones humides. L'évolution climatique nous incite à protéger ces zones. La reconquête du fonctionnement de nos nappes et rivières en dépend. »

Et de rappeler la centaine d'éoliennes visibles du village : « Ces phénomènes visuels accélèrent la forte baisse démographique que nous subissons. À cela s'ajoute une dépréciation foncière des habitations, voire leur "invendabilité". Voulons-nous détruire l'image de notre com-

mune rurale [...] l'altération de ses paysages, ses architectures, ses cultures, au profit d'un village dont l'industrie des énergies renouvelables est dominante ? »

Michel Archambault, vice-président à VSB et maire de Graçay, qui avait émis un avis favorable le 26 avril dernier pour le même projet, s'est éterné : « Les terres ne sont pas cultivées depuis longtemps, elles sont abandonnées. [...] Si on en envie de faire mourir la ruralité, continuez comme ça. » Et Céline Millérioux de répondre : « Ce n'est pas ce projet qui va amener de la population. »

« Définir les zones les plus adéquates »

Pour François Dumon, « il y a eu beaucoup d'efforts de faits en matière d'énergie renouvelable sur notre territoire. Est-ce qu'on n'a pas suffisamment donné dans le domaine ? Il y a énormément d'éoliennes. Pour le photovoltaïque, il faut peut-être trouver des zones plus adaptées. Il a proposé de « définir des zones les plus adéquates pour recevoir de tels équipements. [...]

Car ce débat reviendra sur notre territoire. » Delphine Piétu, conseillère communautaire, a précisé « ce sujet que l'État va demander aux communes « des objectifs d'énergie renouvelable par territoire ».

Elle-même s'est montrée « embêtée » sur ce vote, tout comme Fabien Bernagout, vice-président à VSB de Vierzon : « On a un territoire qui offre, à travers l'espace agricole, la possibilité aux entreprises de venir ici. [...] On a à choisir où est ce qu'on met des panneaux et des éoliennes pour produire de l'électricité pour des territoires, qui n'ont pas ces problématiques d'installation, mais qui vont la consommer ? »

Il milite pour « des aides de l'État afin que les collectivités locales puissent installer sur leurs bâtiments, à moindre coût, des panneaux photovoltaïques. » Jacques Toru, vice-président VSB et premier adjoint au maire de Vignoux-sur-Barangeon, de répondre : « Vignoux-sur-Barangeon a fait une étude sur les possibilités de faire du photo-

voltaïque sur ses bâtiments. Il faut consommer l'électricité de cette énergie pour amortir les investissements. Sauf que les écoles sont fermées l'été et que la salle des fêtes n'est utilisée que les nuits... On se pose beaucoup de questions. »

Dix-sept abstentions

Philippe Fournié s'est montré quant à lui ironique : « Comme il n'y a pas encore de fabrique de bougies qui se déploie sur notre territoire pour remplacer les systèmes électriques, on a besoin de développer les énergies renouvelables. Mais si vous ne voulez pas, il y a le nucléaire... »

Franck Michoux, conseiller communautaire, a quasiment eu le mot de la fin : « Je ne me vois pas imposer à une commune des choses qui ne sont pas souhaitées. » Résultat : seuls cinq avis favorables ont été comptés, contre vingt et un avis défavorables et dix-sept abstentions. ■

(*) Exemples en France et dans le Centre-Val de Loire sur <https://energie-partage.org/>.

(†) Mégawatts-crête.